

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

FDS : certains de leurs éléments rappelés à l'ordre à Makokou

Benjamin EVINE-BINET
Makokou/Gabon

POURSUIVANT leur périple à l'intérieur du pays, le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, et son collègue de la Défense nationale, Michaël Moussa Adamo, ont séjourné à Makokou dans l'Ogooué-Ivindo.

Accompagnés du gouverneur de la province, Christiane Leckat, ils ont rencontré les éléments des Forces de défense et de sécurité (FDS) en poste dans cette localité. De fait, tout en les félicitant pour leur implication dans la gestion et la lutte contre le Covid-19 dans cette province, ils les ont exhortés à assumer leurs tâches avec exemplarité, abnégation, honneur dans le strict respect des dispositions légales et de la dignité humaine. Aussi, ont-ils relevé les bretelles à certains militaires et autres policiers qui s'illustrent négativement en commettant des bavures et autres exactions. "Ce qui n'est pas tolérable et concevable", a dénoncé Michaël Moussa Adamo. D'autant que, a-t-il affirmé, "vous êtes les représentants de la Nation. En tant que tels, vous êtes en première ligne dans le combat que nous menons contre cet ennemi invisible et insidieux. Vous ne devez donc pas vous en prendre abusivement à la population. Protégez-la, faites preuve de pédagogie!"

Quant à Lambert-Noël Matha, il s'est voulu ferme en indiquant clairement que "tous ceux qui, dans les jours à venir, commettront des exactions seront sévèrement sanctionnés. Vous devez veiller au strict respect des mesures barrières et celles édictées par le gouvernement". Et de poursuivre: "Nous vous appelons à ne pas vous mettre à la lisière de la loi!"

Dans tous les cas, les ministres "sécuritaires" se sont montrés pédagogues en indiquant que les mesures prescrites par le gouvernement, dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,



Les ministres de l'Intérieur et de la Défense à leur arrivée à Makokou.

ne visent rien de moins qu'à freiner la propagation du virus dans notre pays. D'autant plus

que, ont-ils fait valoir, notre pays est en butte actuellement à une flambée épidémique, ma-

térialisée par une augmentation des personnes hospitalisées et admises en réanimation.

D'où la nécessité "d'être rigoureux", a fait valoir Lambert-Noël Matha.

Accords politiques d'Angondjé : à quand l'application totale ?

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

DIRE que les Accords politiques d'Angondjé piétinent relève du truisme. Une allégation confirmée dans la dernière déclaration commune des partis politiques du Conseil national de la démocratie (CND). D'où l'interpellation de ce groupe de partis politiques en direction du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba. "(...) C'est l'occasion pour nous d'interpeller le président de la République. Pour le respect impérieux de tous les Accords politiques signés jusqu'ici par la classe politique gabonaise. Leur application sélective est source de discordes et de tensions, et partant, source des violences qui mettent à mal notre démocratie encore balbutiante et notre vivre ensemble", estiment les écuries politiques présentes au CND. Autre grief formulé, la mise à



Les recommandations des Accords politiques d'Angondjé piétinent toujours, comme le déplorent depuis belle lurette certains leaders de l'opposition.

l'écart du CND durant la prise de décision dans les questions d'intérêt général. "Comment comprendre, par exemple, que le Conseil national de la Démocratie soit écarté de toute réflexion en rapport avec des questions nationales liées à la démocratie et aux libertés individuelles?", s'interrogent les formations politiques. Une interrogation

extrêmement pertinente. En effet, plusieurs observateurs estiment, à tort ou raison, que les recommandations des Accords politiques d'Angondjé sont appliquées à géométrie variable. D'ailleurs le Comité de suivi des recommandations desdits accords, composé aussi bien des partis de la majorité que de l'opposition, n'existe plus

que de nom. Et sont d'avis que le CND est une coquille vide. Une vérité (avouée) à demi-mot par le président de cette institution, Me Séraphin Ndaot Rembogo, qui ne manque pas de rappeler que le CND ne dispose pas de fonds pour son fonctionnement optimal. D'où, selon lui, les retards de salaires et autres primes.